

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74072
Objet

C. E. S. ZOLA :
DOTATION DE 3 000 F
POUR FONDS SCOLAIRES
(1973-1974)

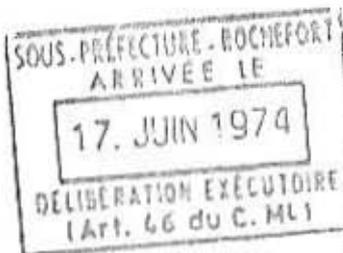
DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 20
Nombre de votants 22



Mairie 18 JUIN 74
N° 6344

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU,
DOHECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIÈRE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. me FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIÈRE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 21 février 1974, Monsieur le Préfet a fait
connaître qu'une dotation de 3 000 F était attribuée au C. E. S. ZOLA
établissement du 1er Cycle du 2ème degré, au titre de l'année
scolaire 1973-1974.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le programme d'emploi présenté par le Principal du
C. E. S. ZOLA

DECIDE :

- d'accepter le programme présenté d'un montant de 3 000 F pour
l'acquisition de matériel collectif d'équipement.
- d'encaisser la recette correspondante au CHAPITRE 943 du Budget
1974.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au Registre,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD



PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Fonds Scolaires

Année scolaire 1973 - 1974

Dotation : 3.000 F.

D/N° 374 du 5.03.74

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : ROYAN

Etablissement : C. E. S. ZOLA



Nature des besoins

Montant de
la dépense

Ordre de priorité de l'utilisation

1°/ Acquisition de matériel collectif d'enseignement

- Thermocopieur THERMO-FAX S-45

3 000 F

2°/ Renouvellement de matériel collectif d'enseignement

3°/ Entretien des locaux

TOTAL GENERAL

3 000 F

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie

Fait à

ROYAN

, le

23 MARS 1974

Avis favorable

à l'approbation

La Rochelle, le 30 AVR. 1974

L'inspecteur d'Académie,

Pour l'inspecteur d'Académie et p.m.

Le Conseiller Administratif

J. TETARD

Le Chef d'établissement, (2)

Le Premier Adjoint,

Guy TETARD

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du 31 MAI 1974

LA ROCHELLE, le 13 JUIN 1974

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation,
L'attaché, Chef du 3ème Bureau,



(1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal

(2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national.

M
A. SELARIES